



# Conditions Générales de Vente

## • Article 1 :

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les relations commerciales entre AGESTAM qui est immatriculé sous le numéro de SIRET 827 520 073 00012, domicilié à VANVES (92170), et le client. Celles-ci sont applicables à toutes les prestations réalisées par AGESTAM.

## • Article 2 : objet

Toute prestation commandée par le client sera précédée d'un devis gratuit, établi en double exemplaire, auquel seront annexées les CGV. Ce devis aura valeur de contrat de prestation de service, dès que le client, l'aura revêtu de sa signature, de son tampon commercial ou de la mention "bon pour accord".

## • Article 3 : engagements et disponibilités du prestataire

La prestation sera réalisée dans les bureaux d'AGESTAM sauf demande contraire du client ou mention différente sur le devis.

Chaque prestation sera réalisée, en accord entre les deux parties, selon les disponibilités d'AGESTAM qui s'engage à respecter les délais convenus. Cependant, un retard justifié dans l'exécution ne saurait autoriser le client à annuler le contrat ni à obtenir des dommages et intérêts.

Le prestataire s'engage à mettre tous son savoir-faire pour réaliser la mission convenue et informera son client des difficultés rencontrées et/ou des contraintes liées à la mission.

Le prestataire s'engage à conserver, en toute confidentialité, les données transmises par son client ainsi que les documents ayant servi à l'exécution de sa mission.

## • Article 4 : engagements du client

Le client doit transmettre, au prestataire, tous les éléments nécessaires à une bonne compréhension de ses attentes. Sa coopération est nécessaire en vue de la réalisation de la mission.

Le client s'engage à régler la prestation, aux échéances prévues dans le devis, selon la facture transmise dès la mission réalisée.

## • Article 5 : tarifs

Le tarif indiqué sur le devis est ferme et définitif, exprimé en euros.

Les frais de déplacements lors d'une mission sur site seront facturés.

Les frais d'acheminement des documents resteront à la charge du client, en sus du tarif de la mission (tarif de la Poste, au moment de l'envoi).



• Article 6 : paiement

Un acompte de 30 % sera demandé au client professionnel, dès l'acceptation du devis. Le solde devra être réglé, à réception de facture, sauf mention contraire.

Tout retard de paiement entrainera des pénalités d'un montant de 15% du montant de la facture, dès l'échéance de celle-ci. Pour tout défaut de paiement, AGESTAM, se réserve la liberté de suspendre ses interventions en cours. L'Article L441-6 du Code du Commerce prévoit une indemnité de recouvrement forfaitaire de 40 € en sus des pénalités de retard.

• Article 7 : droit réserve de propriété

Les travaux réalisés restent la propriété d'AGESTAM, jusqu'au paiement intégral de leur prix.

• Article 8 : droit applicable

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. En cas de litige, les deux parties s'engagent à tout faire pour régler ce litige à l'amiable.

Dans le cas contraire, le Tribunal de Commerce de NANTERRE sera le seul compétent.